

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 11 DECEMBRE 2008

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 11 décembre 2008 à 20 heures 30, en la Mairie d'Amfreville les Champs, sous la présidence de Monsieur Alain Lebouc, Maire.

Présents : Messieurs Alain Lebouc, Paul Guérillon, Francis De Brandt, Thierry Beaudou, Jean Fauvel, Laurent Guérillon, Maurice Levillain, et Guillaume Lobet.

Absent non excusé : Mr Hubert Paillette.

Adoption du compte-rendu de la réunion du 10 octobre 2008.

Rapport des Commissions

<u>Commissions</u>	<u>Remarques</u>
Com Com	Tourisme : Balisage chemins de randonnées (implantation de totems et marquage) Projet suivi par Mr Beaudou
Bassins Versants	Travaux de sécurisation: Aménagement des remblais RD 20 (Terres de Bihorel) Etude Bassins Versants Ouville l'Abbaye ; Criquetot sur Ouville ; Amfreville les Champs en amont de Pichemont
Syndicat d'Eau	La commune non représentée

Décision Modificative

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de prendre une décision modificative au chapitre 042 de 0.60 € concernant l'amortissement du projet de recensement des cavités souterraines ainsi qu'une décision modificative pour un montant de 754,57 € pour les salaires et charges des agents titulaires et non titulaires.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de prendre ces deux décisions modificatives.

Délibérations

Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que les agents communaux bénéficie la prime IAT en fonction des critères d'assiduité, disponibilité, compétence, responsabilité spécificité du poste.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'attribution de cette indemnité à compter du 1^{er} janvier 2009 pour Mr Sébastien Beaufils et Mme Lucie Lefebvre au prorata de leur temps de travail avec un coefficient de 2.

Mutuelle

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal l'adhésion à une mutuelle pour Mr Sébastien Beaufils, la participation communale serait de 20% soit un montant de 7.40 € et la somme de 29.62 € resterait à la charge de Mr Beaufils.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Questions Diverses

Avenant ATESAT (Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire)

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer un avenant à l'ATESAT de la DDE pour augmenter les missions afin de pouvoir étudier des travaux de voiries dans la commune. (Parking Mairie, VC401 Bosc Mare et VC2 Yémanville)

Emplacement « vendeur ambulant »:

Monsieur Le Maire a reçu une demande de Mr Mickaël VINCENT qui souhaiterait s'installer sur le parking de la Mairie le mercredi de 17h30 à 21h30 l'hiver et 22h30 l'été pour vendre des pizzas.

A l'unanimité, le Conseil Municipal est favorable à cette demande.

Tribunal d'Instance d'Yvetot:

Monsieur le Maire informe Le Conseil Municipal de la suppression du Tribunal d'Instance d'Yvetot, Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de prendre une délibération pour le maintien du Tribunal d'Instance qui donne accès à une justice de proximité.

Voiries :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'entretien avec Mr Devens de la Direction des Routes (DDI de Doudeville) concernant les problèmes de sécurité sur les routes départementales RD20 / RD27 / RD89

- Parking Poids Lourds RD 20 : souhait de la commune pour prise en charge par le Département (parking PL utilisé principalement comme aire de transit entre l'autoroute A29 et St Valéry en Caux). un courrier a été transmis à Mr le Président du Département
- Carrefour RD20/RD89/RD88 et VC2 visite à envisager avec le CDSR (Sécurité routière du Département)
- Passage piéton RD 20 : suppression de la haie dans le prolongement du passage piéton pour permettre en accès direct à l'abri bus et déplacement du panneau « Tourisme »
- RD 27 suivi de l'arrêté municipal pour la mise en place de panneaux de limitation de vitesse à 70 km/h.

Sécurité Incendie

Monsieur Alain Lebouc, Maire, informe le Conseil Municipal que la sécurité incendie est insuffisante, un seul poteau incendie pour la commune, d'où la nécessité de prévoir l'installation de poteaux incendie supplémentaires et l'aménagement de réserves naturelles.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de faire installer ces poteaux incendie, et donne autorisation à Monsieur le Maire de signer des conventions avec les propriétaires des mares afin d'assurer la sécurité incendie de la commune.

Taxe Locale d'Equipement (TLE):

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'une Taxe Locale d'Equipement (TLE) peut être demandée à tout demandeur de permis de construire, ressource financière qui pourrait aider la Commune à financer les dépenses d'urbanisation de la commune. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal est défavorable à l'instauration de la TLE.

Affaissement de terrains:

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il suit le dossier avec les propriétaires concernés.

Convention SPA

Monsieur Alain Lebouc, Maire, demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer une convention avec la SPA afin de pouvoir emmener les animaux perdus dans la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil municipal accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 heures